

263. D'après les tableaux précédents on voit que la population des différentes provinces en 1881 et 1891, avait pour lieux de naissance, le Canada, les autres possessions britanniques et les pays étrangers, dans les proportions suivantes :—

PROPORTION DES PERSONNES NÉES AU PAYS ET CELLES NÉES À L'ÉTRANGER, EN CANADA, 1881 ET 1891.

PROVINCES.	1881.			1891.		
	Nées en Canada.	Nées dans les possessions britanniques.	Nées ailleurs.	Nées en Canada.	Nées dans les possessions britanniques.	Nées ailleurs.
Ontario.....	77·6	18·4	4·0	80·8	15·5	3·7
Québec.....	94·3	3·8	1·9	94·5	3·7	1·8
Nouvelle-Ecosse..	93·6	5·4	1·0	94·1	4·8	1·1
Nouveau-Brunswick.....	90·2	7·8	2·0	93·1	5·2	1·7
Manitoba.....	73·5	13·2	13·3	70·8	18·5	10·7
Colombie Anglaise.....	70·7	12·1	17·2	57·9	21·5	20·6
Ile du Prince-Edouard.	91·2	8·1	0·7	94·1	5·2	0·7
Les Territoires.....	95·5	0·5	4·0	80·9	13·0	6·1
Canada.....	85·9	11·1	3·0	86·6	10·1	3·3

264. La proportion des personnes nées au pays a augmenté dans les vieilles provinces et dans celle de l'Ile du Prince-Edouard, pendant qu'elle a diminué considérablement dans les nouvelles provinces du Canada, fait qui prouve que ces nouvelles provinces ont été établies par l'immigration provenant du dehors. Le Manitoba a évidemment reçu une très grande proportion de l'augmentation de sa population des autres provinces.

Aux Etats-Unis les personnes nées à l'étranger étaient de 14·77 pour 100 de la population totale en 1890, contre 13·32 pour 100 en 1880, laissant donc pour les personnes nées au pays 85·23 pour 100 en 1890 et 86·68 en 1880. Le Canada a donc, en quelque sorte, une plus grande proportion pour sa population née au pays et la proportion a augmenté durant la période de 1881-91, tandis que la proportion des habitants nés aux Etats-Unis a diminuée pendant la même période. Si l'on comprend toutes les personnes nées à l'ombre du drapeau anglais, il n'y a donc que 3·3 pour 100 de la population du Canada née à l'étranger.

265. Les religions de la population du Canada, d'après le recensement de 1891, sont données ci-dessous :—